



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent du patrimoine canadien

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 086

Le jeudi 8 juin 2023

Présidente : L'honorable Hedy Fry



Comité permanent du patrimoine canadien

Le jeudi 8 juin 2023

• (1550)

[Français]

La présidente (L'hon. Hedy Fry (Vancouver-Centre, Lib.)): Bonjour à tous.

Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 86^e réunion du Comité permanent du patrimoine canadien. Je voudrais reconnaître que cette réunion a lieu sur le territoire traditionnel non cédé de la nation algonquine anishinabe.

[Traduction]

La réunion d'aujourd'hui se déroule dans un format hybride, conformément à l'ordre de la Chambre des communes du jeudi 23 juin 2022. Par conséquent, pour ceux qui sont en ligne, si vous regardez en bas de votre écran, vous verrez quelque chose qui ressemble à un globe. C'est pour l'interprétation. Si vous appuyez dessus, vous pouvez obtenir l'interprétation en anglais ou en français, selon vos besoins.

N'oubliez pas non plus que, bien que les autorités sanitaires et le Bureau de régie interne n'exigent plus le port d'un masque à l'intérieur ou dans la Cité parlementaire, il est prudent de penser à porter un masque pour se protéger contre les maladies respiratoires et, si je puis me permettre, lorsque vous sortez, d'en porter un pour vous protéger contre la pollution extérieure.

Je voudrais profiter de cette occasion pour rappeler à tous les participants qu'ils ne peuvent pas faire de captures d'écran. Les délibérations du Comité seront disponibles sur le site Web de la Chambre des communes.

Vous ne devez pas parler. Votre micro doit être en sourdine. Quand je vous nomme, vous pouvez désactiver le mode sourdine et prendre la parole — uniquement si la présidence vous nomme et vous cède la parole. Les questions et les observations doivent être adressées à la présidence.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mardi 20 septembre 2022, le Comité se réunit pour poursuivre son étude de la pratique sécuritaire du sport au Canada.

Nous avons trois groupes de témoins aujourd'hui. À titre personnel, nous accueillons Kim Taylor, porte-parole pour joueurs et familles de hockey, Lukas Walter, et Thomas Gobeil, coach de santé. Ils se partageront cinq minutes pour faire une déclaration liminaire. J'ai pensé que vous devriez le savoir. De Boxe Canada, nous recevons Christopher Lindsay, directeur général. De Québec contre les violences sexuelles, nous accueillons Mélanie Lemay, cofondatrice.

Nous allons commencer avec Mme Taylor.

Vous pouvez commencer votre déclaration liminaire de cinq minutes...

M. Martin Shields (Bow River, PCC): Madame la présidente, c'est M. Shields.

Nous avons deux témoins dont la présence a dû être planifiée. Je me demandais simplement si vous aviez organisé quoi que ce soit pour que ces deux témoins précis du gouvernement puissent comparaître.

La présidente: La greffière organise la comparution des témoins. Elle les convoque et vérifie quand ils peuvent comparaître.

Je ne sais pas si Mme Desjardins a quelque chose à dire à ce sujet.

La greffière du Comité (Geneviève Desjardins): Je suis désolée. J'étais juste en train de vérifier les gens à l'arrière.

Aviez-vous des questions à propos des témoins?

M. Martin Shields: Ce sont des témoins officiels du gouvernement. Kirsty Duncan est une députée et une ancienne ministre du Cabinet.

La greffière: Oui. Il est prévu que Mme Duncan compareisse jeudi. J'ai communiqué avec son bureau, mais je n'ai pas encore eu de réponse concernant sa disponibilité.

M. Martin Shields: Merci, madame la présidente.

La présidente: Je vous remercie.

Madame Taylor, vous pouvez commencer votre déclaration liminaire de cinq minutes.

Je vais donner à tous un avertissement. C'est un avertissement verbal, et non pas un bout de papier. Trente secondes avant la fin, je dirai, « Il vous reste 30 secondes ». Vous pouvez alors vous arrêter et rassembler vos idées.

Je suis désolée si j'ai du mal à m'exprimer. Je souffre d'asthme et la pollution me cause des problèmes respiratoires. Je m'en excuse.

Madame Taylor, vous pouvez commencer, je vous prie, pour cinq minutes.

Mme Kim Taylor (porte-parole pour joueurs et familles de hockey, à titre personnel): Merci, madame la présidente et honorables membres du Comité, de m'avoir demandé de m'adresser à vous tous aujourd'hui au sujet des abus dans le sport.

Je suis Kim Taylor. Je suis une citoyenne américaine et la mère d'un ancien joueur de la Ligue de hockey de l'Ouest, la WHL. Le hockey de mon fils avait atteint un niveau tel qu'on lui offrait de nombreuses possibilités et qu'il pouvait choisir où il jouerait la saison suivante. Au final, il a décidé qu'il voulait vraiment jouer au Canada, où le hockey représente tout pour les Canadiens. Il pensait que ce serait un bon endroit pour lui. Il pensait que cela lui donnerait les meilleures chances de progression et une voie rapide vers l'occasion de jouer dans la LNH. Rares sont ceux qui font le dernier saut vers la LNH, et ce rêve ne s'est pas concrétisé pour mon fils. Nous l'espérons, mais nous étions réalistes et nous avons toujours discuté d'un plan de rechange.

Ce que nous n'avions pas prévu, c'est que le rêve serait remplacé par un cauchemar. Nous ne nous attendions pas à ce qu'il revienne à la maison avec des problèmes de santé mentale. En tant que parent, je faisais confiance à la WHL pour qu'elle tienne ses promesses, qu'elle prenne notre fils adolescent sous son aile et qu'elle le fasse progresser non seulement en tant que joueur de hockey, mais aussi en tant que jeune homme et honnête citoyen, comme elle l'avait promis. Toutefois, nous avons rapidement appris qu'une fois que notre adolescent avait signé son contrat, la ligue le possédait et l'endoctrinait dans sa culture du hockey. Le message clair véhiculé aux joueurs était « tous pour un, un pour tous ». Ce qui se passe dans les vestiaires reste dans les vestiaires. La culture du silence est réelle et existe, non seulement pour les joueurs, mais aussi pour leur famille. On ne se plaint pas et on ne dévoile pas ce qui se passe derrière les portes closes. Si vous le faites, ils feront de vous un exemple sur la place publique. C'est un moyen d'intimider les autres joueurs quand quelqu'un dénonce une situation. Même des années après avoir quitté la Ligue canadienne de hockey, les joueurs ont encore du mal à parler publiquement des mauvais traitements qu'ils ont subis. Mon fils a été victime d'abus il y a 10 ans. Nous souffrons toujours et vivons avec cela. Il nous a fallu beaucoup de temps pour en parler par crainte de représailles. C'est difficile.

Le parfait exemple de la culture du silence est qu'après que la ligue a été informée des abus qu'a subis mon fils, à la suite de mon témoignage aux audiences du Sénat de l'État de l'Oregon, la LCH a demandé la tenue de sa propre enquête indépendante. Même après avoir admis qu'elle avait commis des erreurs dans la façon dont mon fils a été traité, elle n'a jamais appelé pour s'excuser. Elle ne nous a jamais permis de consulter le rapport de l'enquête privée ni de connaître les mesures qu'elle a prises pour éviter que ce type de traitement se reproduise.

J'ai de nombreux problèmes avec le modèle d'affaires de la LCH, mais je sais que ce n'est pas votre mandat. En revanche, il vous incombe d'assurer la protection des travailleurs et des athlètes, non seulement pour les Canadiens, mais aussi pour les joueurs importés comme mon fils. Le Canada est un chef de file mondial dans le développement du hockey. C'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai confié mon fils au système de hockey canadien. Or, en vertu des politiques actuelles du Bureau du commissaire à l'intégrité dans le sport, ou BCIS, les joueurs de la LCH ne bénéficient d'aucune protection supplémentaire. Pour aggraver les choses, après les audiences de Portland et juste avant les audiences de l'Assemblée nationale du Québec sur les modifications de la loi sur les normes d'emploi, la LCH a tenté d'empêcher les joueurs de s'exprimer et les a menacés de les poursuivre en justice pour diffamation.

Ces audiences ont clairement permis au Comité de reconnaître l'existence de problèmes systémiques au sein de la Ligue canadienne de hockey. Il est évident que la Ligue canadienne de hockey

ne peut pas se surveiller elle-même. Il est également évident que la LCH appartient à une catégorie qui ne l'oblige pas à rendre des comptes à qui que ce soit — ni à Hockey Canada, ni aux gouvernements fédéral ou provinciaux — et qu'elle cherche pourtant à obtenir le statut d'amateur dans le cadre du système gouvernemental canadien pour réaliser des gains financiers. Elle n'est pas affiliée à un syndicat ou à une association de joueurs.

Les Canadiens attendent du Comité qu'il fasse preuve de leadership dans la manière dont il va gérer ces incidents. Les yeux du monde entier sont également tournés vers le résultat.

S'il y avait eu des règlements provinciaux ou fédéraux en place ou une véritable association de tiers pour les joueurs, je me demande souvent si cela aurait permis d'éviter les mauvais traitements infligés à mon fils. Nous avons encore besoin qu'une enquête fédérale soit menée sur les abus dans le sport. Les parents ont à nouveau besoin d'être rassurés sur le fait que, s'ils envoient leurs enfants jouer dans la LCH, ils seront protégés.

Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé.

• (1555)

La présidente: Je vais maintenant céder la parole à M. Lukas Walter et à M. Thomas Gobeil. J'espère que vous partagerez votre temps comme vous l'avez promis. Je vous donnerai quand même un avertissement à 30 secondes avant la fin si vous dépassez le temps imparti.

Je vous remercie.

Monsieur Walter, vous pouvez commencer.

M. Lukas Walter (à titre personnel): Merci, madame la présidente.

Je suis Lukas Walter de Langley, en Colombie-Britannique, un ancien joueur de la WHL et de la LHJMQ. J'ai joué trois ans dans la LCH au Canada et aux États-Unis.

Je viens aujourd'hui de la Colombie-Britannique pour m'adresser au Comité sur la question très importante des droits des joueurs de hockey canadiens. Je souhaite faire part de mon histoire à cette instance afin de vous fournir des renseignements qui contribueront à rendre le hockey plus équitable et plus sûr pour les joueurs à l'avenir.

Au cours de mon expérience dans la LCH, j'ai été témoin de nombreux problèmes qui ne se seraient peut-être pas posés s'il y avait eu une tierce partie à laquelle les joueurs auraient pu avoir accès en cas de problème ou de crise de santé mentale. Si vous voulez des exemples, je peux vous en donner. Vous pouvez me le demander.

À l'époque où j'ai joué dans la LCH, des équipes m'ont exploité financièrement. Je fournissais un service pour lequel j'étais rémunéré. Depuis, je suis devenu un défenseur des joueurs pour ce qui est des salaires et des heures de travail. Je suis un plaignant dans l'action collective pour les salaires et les heures de travail. J'ai défendu des joueurs au cours de ma carrière sur la glace et j'ai été récompensé par des éloges et des avantages sous forme de rétributions financières.

J'ai joué trois ans dans la LCH et j'avais droit à trois années de bourses d'études. Lorsque j'ai tenté d'obtenir ma bourse d'études, la ligue m'a informé qu'elle était venue à échéance parce que je ne l'avais pas utilisée au cours de la première année suivant mon départ de la ligue. Je n'étais pas au courant. C'est un excellent exemple pour faire ressortir la nécessité d'une tierce partie pour protéger les droits des joueurs et pour exiger une meilleure communication de la part de la ligue.

Je veux maintenant faire de la ligue un endroit plus sûr, avec de meilleures conditions de travail, un endroit plus agréable pour les joueurs, avec une nouvelle culture qui permettra aux joueurs de s'exprimer sans qu'il y ait de répercussions. Je pense qu'une tierce partie est nécessaire pour superviser la ligue et le modèle commercial, tout en veillant à ce que les droits, l'éducation et la sécurité des joueurs soient protégés. Nous demandons à cette entité et à la ministre des Sports de déclarer les joueurs de la LCH comme étant des employés.

Nous sommes également ici aujourd'hui pour briser la tendance où les joueurs ne dénoncent pas ces actes.

Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé.

• (1600)

La présidente: Merci, monsieur Walker.

Nous allons maintenant entendre Thomas Gobeil.

Monsieur Gobeil, vous disposez de trois minutes.

M. Thomas Gobeil (coach de santé, à titre personnel): Madame la présidente et honorables membres du Comité, je suis Thomas Gobeil. Je tiens à vous remercier de m'avoir permis d'assister à l'audience d'aujourd'hui et de vous faire part de quelques-uns des problèmes dont j'ai été témoin et que j'ai vécus personnellement pendant mon séjour dans la Ligue canadienne de hockey.

J'ai joué dans la LHJMQ pendant trois ans, et j'aimerais vous parler un peu de ma dernière saison. Je venais de vivre ma première expérience dans la LNH avec les Ducks d'Anaheim. J'ai connu un bon début de saison individuellement, mais en tant qu'équipe, nous avions des difficultés.

Après quelques défaites, notre entraîneur a décidé qu'il n'était pas content, et il a décidé de nous faire participer à une séance de patinage avec des sacs de discipline. Vers la fin du patinage, il a proposé un exercice plutôt bizarre dans lequel les attaquants et les défenseurs s'affrontaient. Les attaquants devaient passer la rondelle à la ligne bleue aux défenseurs, et les attaquants devaient essayer de bloquer les tirs que les défenseurs tentaient d'envoyer au filet.

J'ai fini par recevoir une rondelle au visage. Lorsque c'est arrivé, je me suis rendu moi-même à l'hôpital. J'ai été examiné et on m'a dit que j'avais une double fracture de la mâchoire. Je me suis rendu à la pharmacie pour obtenir des médicaments et j'ai dû rentrer chez moi pour me rétablir.

Quand je suis revenu de ma blessure, j'ai appris que l'équipe qui était censée prévenir mes professeurs de mon incapacité à suivre mes cours... En fait, j'ai appris que j'avais échoué à tous mes examens, et j'ai fini par quitter l'école. Le bouleversement émotionnel et la colère que j'ai ressentis à mon retour m'ont poussé à quitter l'équipe pour laquelle je jouais. J'ai fini par jouer pour la Ligue de hockey de la Colombie-Britannique, la BCHL, mais il a été très difficile d'obtenir une libération parce que mes droits en tant que joueur appartenaient à l'équipe, qui essayait de me vendre.

J'ai une question au sujet du temps où je jouais dans la BCHL. Comment se fait-il que j'ai perdu mon admissibilité à jouer au hockey universitaire si les joueurs de la LCH ne sont pas considérés comme des athlètes professionnels ou des employés?

Comme je vous l'ai dit, les joueurs de la LCH doivent être dévoués et sacrifier leur corps pour aider leur équipe à gagner. Ce sont les conditions dans lesquelles travaillent les joueurs de la LCH. C'est pourquoi les joueurs de la LCH ont besoin d'une tierce partie pour les représenter et s'assurer que ces problèmes ne se reproduisent plus.

Je recommande que ce comité évalue la LCH et reconnaisse les joueurs en tant qu'employés fédéraux afin qu'ils bénéficient d'une protection supplémentaire. Cela permettrait aux joueurs de la LCH d'être des employés fédéraux en vertu du Code fédéral du travail.

Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé.

La présidente: Merci, monsieur Gobeil.

Nous allons maintenant entendre le représentant de Boxe Canada. Nous accueillons Christopher Lindsay, directeur général.

Monsieur Lindsay, vous disposez de cinq minutes.

M. Christopher Lindsay (directeur général, Boxe Canada): Merci, madame la présidente, de l'invitation à comparaître devant le Comité et à contribuer à l'importante mission d'offrir aux Canadiens un système sportif sûr et sans abus.

Boxe Canada est l'organisme national qui régit le sport de la boxe de style olympique. Notre objectif est de promouvoir, d'organiser et de coordonner l'avancement de nos membres de tous les niveaux et de tous les âges. Notre mission est de faire du Canada une nation de boxe de calibre mondial. Nous promovons, encourageons et développons la participation tout au long de la vie et la plus grande compétence dans la quête de l'excellence parmi nos membres.

La protection de la sécurité physique et psychologique de tous les participants de Boxe Canada est essentielle et fondamentale. Nos programmes vont de programmes de littératie physique pour les enfants aux équipes nationales fières de remporter des médailles sur la scène mondiale, en passant par les participants actifs pour la vie qui sont des entraîneurs et qui continuent de frapper sur le sac de boxe pour se garder en forme.

La culture de la boxe est intrinsèquement inclusive. Qu'il s'agisse de nos prestigieux athlètes olympiques ou de nos programmes de remise en forme, tout le monde est le bienvenu. Les gymnases de boxe de tout le pays s'adressent à tous les groupes démographiques possibles, et Boxe Canada est fière d'offrir des programmes sans égard au sexe, au revenu ou aux antécédents culturels. Offrir des espaces sécuritaires aux jeunes d'acquiescer de la confiance, d'apprendre l'autodiscipline et d'atteindre leurs objectifs de forme physique est inhérent à notre succès.

Pour être tout à fait clair, la boxe consiste à frapper ses adversaires et, comme nos athlètes me le rappellent, à prendre quelques coups de temps à autre. Il va sans dire que la boxe prévoit une série solide et rigoureuse de contrôles médicaux et de dépistages des commotions cérébrales. Nous sommes fiers des protocoles mis en place par nos responsables et nos entraîneurs pour protéger la santé à long terme de nos participants.

Ces dernières années, cependant, ces protocoles et politiques ont été élargis pour répondre à une compréhension holistique de la santé. Boxe Canada a adopté, révisé et renforcé les politiques et les pratiques afin de mieux protéger tous nos participants.

Cela a amené Boxe Canada à adopter et à promulguer des politiques qui fournissent une structure et une reddition de comptes à nos participants et à nos partenaires financiers. Ces politiques comprennent l'adoption de rapports de tierce partie, le respect du programme de sport sans abus, une politique de dépistage pour nos participants, une politique en matière de dénonciation pour encourager les participants à parler des problèmes potentiels, une politique de diversité, d'équité et d'inclusion pour vérifier que nous sommes conscients des obstacles éventuels à la participation et une politique d'équité entre les sexes pour nous assurer que la représentation est présente à tous les niveaux de notre organisation.

Pour nous aider à évaluer les angles morts, nous avons renforcé la représentation des athlètes et engagé une tierce partie dans un examen de culture indépendant. Boxe Canada a fait partie de la première cohorte de sports à passer par l'outil d'évaluation de la culture disponible dans le cadre de l'initiative À nous le podium. Notre expérience de l'autoréflexion a été difficile, profonde, mais au final, positive.

Aucune organisation, y compris Boxe Canada, n'est parfaite. Certains participants ont vécu des expériences négatives dans le cadre de nos programmes. Tous les dirigeants du milieu sportif sont responsables des situations qui font surface dans notre sport. Nous nous engageons à prévenir ces situations à l'avenir.

En tant que nouveau dirigeant de notre organisme national de sport, ONS, je m'engage personnellement à créer un environnement qui protège la santé et la sécurité physiques et psychologiques de chacun de nos participants. Cependant, les efforts pour protéger nos membres ne seront jamais complets. Mesurer les résultats, intégrer les commentaires de nos participants et faire évoluer les normes de pratiques sont une responsabilité que le milieu de la boxe accepte avec humilité et gratitude.

Le fondement sur lequel la boxe réalisera sa mission, sa vision et ses objectifs est la sécurité dans le sport.

Merci, madame la présidente.

• (1605)

La présidente: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mélanie Lemay.

Madame Lemay, vous avez cinq minutes.

[Français]

Mme Mélanie Lemay (cofondatrice, Québec contre les violences sexuelles): Bonjour.

Je m'appelle Mélanie Lemay. Je suis étudiante au doctorat en sociologie et cofondatrice de Québec contre les violences sexuelles.

Concrètement, en ce qui concerne le hockey et le football, j'ai été témoin, pendant une bonne partie de ma jeunesse et de ma vie professionnelle, des conséquences de la culture toxique dans le sport. Au fil des ans, j'ai reçu plusieurs confidences d'hommes traumatisés par les gestes posés à leur égard quand ils étaient jeunes, lors d'activités d'intégration, ainsi que par ceux qu'ils ont dû imposer à d'autres par crainte de ce qui leur arriverait en retour s'ils refusaient de le faire.

Je vais décrire un endoctrinement qui commence très tôt. Des séances de visionnement de pornographie dure et de masturbation en groupe sont organisées pour des jeunes âgés de 10 à 12 ans. En classe, certains joueurs recevaient comme défi de claquer les bretelles des soutiens-gorge des petites filles, de se frotter à elles ou de taper leurs fesses, en plus de se masturber sous les bureaux ou dans l'autobus. J'ai eu conscience d'actes de bestialité qui impliquaient, à l'époque, un jeune garçon de 14 ans. Il y a aussi le « rituel de la toast » ou le fait de manger des raisins ou des olives qui avaient précédemment fait un tour dans l'anus d'un autre joueur. J'ai aussi entendu parler d'un cas où il fallait choisir entre pénétrer quelqu'un faisant partie de la diversité sexuelle invité pour l'occasion ou être sodomisé par un balai.

Lors des victoires de tournois hors saison, les excès étaient fréquents et propices à toutes sortes de violences: bagarres, surconsommation d'alcool et de drogues, agressions et viols collectifs, tout cela suivant le principe que « les gars sont des gars » ou parce que cela se justifiait par l'excellence des résultats sportifs. J'ai aussi appris que certaines équipes tenaient des fichiers Excel dans lesquels elles consignaient les performances sexuelles des jeunes avec leurs conquêtes, elles se partageaient des vidéos filmées à l'insu de celles-ci, ou encore les jeunes s'échangeaient des photos intimes reçues, exactement comme ils le feraient avec des cartes de hockey.

Je vous laisse deviner la détresse psychologique que vivaient les filles ciblées, surtout qu'elles étaient perçues par leurs pairs comme étant responsables de la violence subie, notamment en raison du climat de sexisme systémique dans lequel nous étions tous et toutes immergés. De plus, en raison d'iniquités qui subsistent entre les sports féminins et masculins, les étudiants athlètes étaient dissuadés de déposer une plainte pour ne pas porter ombrage aux joueurs étoiles ni à l'image des programmes sportifs qui faisaient la réputation de l'établissement. C'est le financement, le rayonnement et le sentiment d'appartenance qui étaient en jeu aux yeux des administrateurs, et ce, bien avant la sécurité et l'intégrité des jeunes.

Plusieurs jeunes m'ont aussi confié la difficulté qu'ils ressentaient à assumer leur propre identité sexuelle ou à confronter leurs coéquipiers qui posaient un problème, en raison de la hiérarchie à respecter dans le vestiaire et du *Bro Code*. Cette fraternité est impénétrable, car, après tout, c'est *bros before hoes*. Même les entraîneurs ont peu de prise à ce sujet, et certains d'entre eux encouragent cette espèce de code parce qu'ils sont convaincus que cela contribue à l'esprit d'équipe.

Même s'il s'agit d'une vérité difficile à entendre, ces violences se produisent quotidiennement au sein des équipes sportives, dans nos écoles, dans nos activités parascolaires, dans les ligues et dans tous les espaces, finalement, où s'exerce le sport. Avant d'être des athlètes, ces jeunes sont des gens qui fréquentent des établissements scolaires, et l'absence de cadres et de limites favorise un climat où l'impunité règne.

Selon l'information recueillie dans le rapport d'enquête concernant l'école Saint-Laurent, il n'existe pas de mécanismes officiels pour le partage d'information entre les fédérations sportives, les établissements d'enseignement, le gouvernement et les mécanismes de traitement des plaintes. Par conséquent, des plaintes peuvent être déposées à l'une ou l'autre de ces instances, notamment en utilisant la plateforme Je porte plainte sur le site de Sport'Aide, sans que les autres parties en cause en soient informées. Un entraîneur ou un athlète peut donc accumuler les signalements concernant des comportements inacceptables sans jamais faire l'objet d'un examen approfondi ou particulier.

Heureusement, des solutions existent. Plus que jamais, le pédopédage doit être officiellement reconnu comme étant un acte criminel, et il en est de même pour les violences psychologiques et celles exercées en ligne. Le statut d'athlète doit être reconnu formellement comme une forme d'autorité morale, et les entraîneurs doivent être tenus pour responsables de leurs gestes. Cela doit figurer dans un registre tant national qu'international. Il est urgent de redéfinir le sens même de l'excellence sportive, ses valeurs et, surtout, la sécurité offerte aux athlètes.

De plus, le droit n'est pas fait pour prévenir les injustices. Il est là seulement lorsque nous avons failli, en tant que société, à protéger les plus marginalisés d'entre nous et que le crime a déjà été commis. C'est donc pourquoi la capacité de prévenir ces violences tient de notre responsabilité collective. Conséquemment, un nouveau domaine du droit, axé sur les violences fondées sur le genre, doit voir le jour et permettre l'intégration de protocoles clairs, de ressources adaptées et intégrées dans le quotidien des jeunes, tant pour recevoir leurs révélations que pour les accompagner, ainsi que des mécanismes de plaintes répondant aux besoins des victimes.

Toute modification à la Loi canadienne sur la santé, à la Loi sur l'activité physique et le sport ou à tout autre texte de loi de compétence fédérale doit permettre de créer des espaces sécuritaires, intégrés, spécialisés et respectueux sur le plan culturel. Elle doit aussi rassembler les différents services d'aide, tout en unissant les différentes perspectives et approches thérapeutiques dont les victimes ont besoin pour être véritablement placées au cœur du processus. Il faut créer un corridor de services.

En outre, les provinces doivent absolument adopter une loi pour protéger les jeunes dans les écoles, comme le recommande La voix des jeunes compte, un groupe de jeunes qui luttent contre les violences sexuelles depuis plus de quatre ans.

Bref, comme le soutiennent les documentaristes Seaborn, qui m'ont aidée à créer le documentaire Pour une culture du consentement dans le hockey et dans le sport en général, la stratégie est d'apprendre de nos erreurs et de corriger notre jeu pour le prochain match. Il ne manque plus qu'à appliquer cela dans nos lois et dans la vie en général. Il est temps que nos sports redeviennent notre fierté nationale.

• (1610)

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup.

Tout le monde respecte le temps imparti, aujourd'hui, et va même plus rapidement que nécessaire. J'en suis ravie.

Nous passons maintenant à la partie des questions. La première série comprendra des tours de parole de six minutes. Vous avez six minutes pour les questions et les réponses, alors je vous encourage

à être le plus concis possible pour obtenir autant de réponses que possible à vos questions.

Je commence par Rachael Thomas chez les conservateurs.

Vous avez six minutes. Allez-y, je vous prie, madame Thomas.

Mme Rachael Thomas (Lethbridge, PCC): Merci, madame la présidente.

Ma première question est pour vous, monsieur Lindsay, par l'entremise de la présidente.

Il a été porté à notre attention, d'après des articles parus dans les actualités, qu'un scandale important avait été mis en lumière. Au printemps 2022, plus d'une centaine de lettres ont été adressées à Sport Canada par des athlètes de Boxe Canada. Ces lettres portent sur des situations de mauvais traitements ou de mauvaise conduite au sein de l'organisme, plus précisément au sujet de Daniel Trépanier.

Je suis curieuse de savoir comment Boxe Canada a géré cette situation, quand des centaines de lettres ont été envoyées.

• (1615)

M. Christopher Lindsay: Merci pour la question.

La situation — un si grand nombre d'athlètes qui font des allégations — est grave. Il nous faut écouter et enquêter. D'après ce que je comprends, car je ne faisais pas partie de l'organisme à ce moment-là, Boxe Canada a entrepris une enquête après avoir suspendu cet employé. À la fin de l'enquête, il a été décidé de tenter de réorienter le programme, ce qui a entraîné le remplacement de ce poste de directeur de la haute performance.

Pendant la durée de l'enquête, Boxe Canada avait aussi délégué l'un de ses entraîneurs et avait embauché une société indépendante, ITP, notre cabinet d'enquête indépendant désigné, pour démarrer une étude à long terme de la culture de la boxe en général au sein du programme.

Mme Rachael Thomas: Cette étude est-elle terminée?

M. Christopher Lindsay: Elle n'est pas terminée. L'équipe m'a téléphoné dans la semaine où je suis entré en fonction pour me dire où elle en était et s'est excusée que ce soit si long. J'ai répondu qu'il fallait prendre les moyens pour qu'elle puisse accomplir le travail.

Pendant ce temps, nous avons entrepris une démarche avec un outil d'évaluation et d'audit de la culture, axée sur le programme de haute performance, plutôt que sur la boxe en général. Nous avons reçu le rapport, qui parvient ensuite, selon le processus, au personnel, et le personnel s'en sert comme fondement non seulement pour examiner les changements de politique qui ont été mis en œuvre au cours des dernières années, mais aussi pour tracer la voie pour des changements à venir.

Mme Rachael Thomas: Monsieur Lindsay, je comprends que vous soyez arrivé en poste après cet incident, mais j'imagine que vous avez examiné les archives et que vous avez une bonne compréhension du contexte dans lequel vous vous êtes retrouvé.

Je suis curieuse. Est-ce que Sport Canada a communiqué avec votre organisme après avoir reçu des centaines de lettres?

M. Christopher Lindsay: Je n'ai vu aucune preuve dans un sens ou dans l'autre, qu'il l'ait fait ou non.

Je pourrais certainement poser davantage de questions au sujet de ce changement.

Mme Rachael Thomas: J'en serais ravie, oui. Ce serait merveilleux si vous pouviez faire un suivi auprès du Comité. Merci.

J'imagine aussi que vous avez examiné la situation financière. Cela fait-il partie de vos responsabilités? Oui...? Parfait.

J'aimerais savoir si Sport Canada... s'il y a eu des répercussions sur le financement à la suite de l'envoi de ces lettres.

M. Christopher Lindsay: D'après ce que je comprends, on a appelé à Boxe Canada ses obligations au titre de son cadre de financement et indiqué que des changements étaient requis quant au type de politiques et de procédures en place. À mon avis, nous avons vu énormément de changements aux politiques dans l'année civile 2022 entre autres parce que nous voulions nous assurer que toutes les mesures nécessaires pour protéger adéquatement nos participants sont en place.

Mme Rachael Thomas: Y a-t-il eu reddition de comptes auprès de Sport Canada au sujet du financement versé à Boxe Canada?

M. Christopher Lindsay: À ma connaissance, notre financement n'a pas été interrompu.

Mme Rachael Thomas: D'accord.

Des critères ou des attentes ont-ils été établis, mis à part l'adhésion au Bureau du commissaire à l'intégrité dans le sport, ou BCIS, pour recevoir du financement?

M. Christopher Lindsay: À ma connaissance, non. La demande principale a été d'adhérer au BCIS, comme pour tous les organismes sportifs nationaux.

Mme Rachael Thomas: Ces centaines de lettres ont été adressées à Sport Canada, et elles ont été mises en lumière en mai 2022. Votre organisme n'a pas adhéré au BCIS avant mai 2023, ce qui signifie que 12 mois entiers ont passé sans que Sport Canada demande des comptes à votre organisme. Entretemps, des centaines de lettres ont été envoyées au sujet d'incidents atroces qui se sont produits sous la responsabilité de votre organisme.

J'en ai contre Boxe Canada, et j'en ai contre Sport Canada, qui n'a pas demandé de comptes. C'est déplorable. Il est vraiment triste que ces athlètes aient dû affronter cette situation.

Je me demande pourquoi on a permis à M. Trépanier de simplement démissionner, sans aucune mesure disciplinaire.

M. Christopher Lindsay: Malheureusement, je n'ai aucune information à ajouter qui apporterait des éléments de réponse à votre question.

Mme Rachael Thomas: Sous votre direction, cette situation pourrait-elle se reproduire?

M. Christopher Lindsay: Non.

Mme Rachael Thomas: Pourquoi pas? Qu'allez-vous faire pour prévenir cette situation?

M. Christopher Lindsay: Je crois fermement qu'il nous faut avoir des fondements solides en matière de confiance, de reddition de comptes et de liberté de communication parmi nos athlètes, nos entraîneurs et nos directeurs pour que notre programme d'équipe nationale atteigne les niveaux les plus élevés de performance.

Sans ces éléments, je ne crois pas que les athlètes sont en bonne posture pour performer. Il est possible que les athlètes de haut niveau soient en mesure de surmonter les obstacles, mais notre objectif, à Boxe Canada, n'est pas de soutenir uniquement les athlètes de haut niveau; c'est d'améliorer la capacité des membres de notre

équipe nationale de compétitionner, quel que soit le niveau qu'ils arrivent à atteindre, jusqu'à ce qu'ils n'arrivent plus à le faire, à la fin de leur carrière ou lorsqu'ils choisissent d'arrêter.

• (1620)

Mme Rachael Thomas: Monsieur Lindsay, j'espère que vous ne vous retrouverez jamais dans une situation où vous devrez évincer quelqu'un de votre organisme, mais si jamais cela se produisait, j'espère que vous prendrez la bonne décision.

Merci.

La présidente: Merci, madame Thomas.

Nous passons ensuite à Tim Louis des libéraux.

Vous avez six minutes. Allez-y, monsieur Louis, je vous prie.

M. Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je pose mes questions par l'entremise de la présidence.

Je souhaite d'abord remercier tous les participants pour leur présence, y compris ceux qui ont raconté leur propre histoire. Je dirai — et je suis certain de m'exprimer au nom de l'ensemble du Comité — qu'il faut du courage pour être ici et il est important que votre voix soit entendue. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir pris le temps d'être là.

Je commence en m'adressant à Mme Taylor.

Madame Taylor, vous êtes un parent et en représentez tant d'autres dont les enfants jouent au hockey ou à d'autres sports. Comme parents, nous voulons nous occuper et protéger nos enfants. Nous voulons leur donner l'occasion de grandir et de réussir. Parmi ces occasions — vous en avez parlé —, il y a les compétitions.

En même temps — et de nombreuses personnes nous l'ont dit —, vous avez parlé de la culture autour de la création d'athlètes, des pressions qu'on exerce sur eux pour qu'ils atteignent des niveaux d'élite, et ce processus commence très jeune.

À votre avis, comment ce processus pourra-t-il se faire de manière équilibrée? Comment trouver un équilibre entre l'attitude compétitive où il faut gagner à tout prix et l'apprentissage des bonnes compétences pour affronter la vie?

Mme Kim Taylor: Je vous remercie de la question.

Je ne sais pas si ma réponse peut convenir, mais la compétition ne disparaîtra jamais, et la vie, elle, n'est pas juste. Je pense qu'il faut apprendre à gagner et à perdre pour réussir.

Cela dit, c'est en train de devenir un sport qui dure toute l'année pour les enfants. Ils ne peuvent pas jouer à plus d'un sport ou faire autre chose. La Ligue canadienne de hockey brasse de grosses affaires. Il y a beaucoup d'argent et de bourses en jeu. L'argent est si alléchant que les enfants pratiquent le sport toute l'année, et je pense que cela fait aussi partie du problème.

M. Tim Louis: Je comprends cela.

Vous témoignez devant ce comité. J'imagine qu'il y a d'autres parents qui nous regardent et qui ont des enfants plus jeunes. Quel genre de message voulez-vous transmettre? À la lumière de vos expériences malheureuses, y a-t-il quelque chose que vous pouvez partager avec le Comité et les autres parents — disons, ceux de jeunes enfants?

Mme Kim Taylor: En rétrospective, il était un peu naïf de ma part en tant qu'Américaine d'envoyer mon fils d'âge secondaire dans un autre pays. Nous sommes une famille de hockey de première génération. Nous vivons en Californie et, oui, il y a du hockey en Californie. Je ne savais même pas ce qu'était la Ligue canadienne de hockey à ce moment-là. Je ne savais pas ce qu'était la United States Hockey League.

Mon fils a été repéré à un jeune âge, à 14 ans, dans le cadre du programme de développement de l'équipe nationale de hockey des États-Unis. C'est à ce moment-là que tout a commencé. Toutes ces occasions se sont présentées au cours de cette année bantam. Le téléphone a commencé à sonner, et nous avions tous ces choix à faire. Nous avons pris la meilleure décision possible en fonction des renseignements dont nous disposions à ce moment-là. Avec le recul, nous avons cru ce qu'on nous a dit.

Lorsqu'une personne très connue prend l'avion pour assister à un entraînement et voir votre fils patiner, et qu'on vous dit: « Il s'agit d'être au bon endroit au bon moment pour tomber sur une belle occasion, et nous lui offrons cette occasion », vous croyez tout ce qu'on vous dit.

Je suis ici pour dire qu'il ne faut jamais oublier que ce sont de grosses affaires. Ils sont là pour faire de l'argent, et ils ne sont pas toujours là dans l'intérêt supérieur du joueur.

M. Tim Louis: Je vous remercie.

Monsieur Walter, nous avons entendu beaucoup de témoignages, mais je ne crois pas que nous ayons encore entendu le terme « exploité financièrement », alors je veux m'attarder un peu là-dessus. Vous avez mentionné les bourses et le fait que vous n'étiez pas au courant des modalités. Vous avez parlé des droits et de l'éducation des joueurs et de la nécessité de les protéger.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les façons dont ces jeunes athlètes peuvent aussi être exploités financièrement?

• (1625)

M. Lukas Walter: Oui, bien sûr.

J'étais aux États-Unis, et mon chèque de paie était d'environ 75 \$ par semaine. J'avais une voiture, et tout le monde sait que l'essence coûte cher. Au bout du compte, j'ai dû contracter un prêt auprès de mes parents, puis cet été-là, alors que j'étais censé m'entraîner et tout cela, j'ai dû rembourser le prêt et ensuite payer mon entraînement. Le hockey est un sport coûteux. C'est très coûteux.

Pour ce qui est de la ligue, je ne pense pas que quoi que ce soit ait vraiment changé. Vous disiez que vous étiez de la première génération. J'ai parlé à mon père et à mon oncle — je viens d'une longue lignée de joueurs de la WHL — et rien n'a vraiment changé, y compris la rémunération, depuis les années 1980. Regardez l'inflation et la façon dont cela se passe. Je ne sais pas quoi dire d'autre à ce sujet.

M. Tim Louis: Qu'auriez-vous aimé avoir à votre disposition afin d'être mieux outillé pour négocier les contrats? Quels systèmes vous auraient aidés à vous assurer d'être protégé?

M. Lukas Walter: Déjà, veiller à ce que j'aie assez d'argent pour faire le plein et acheter quelques collations ici et là, ce serait bien, mais au bout du compte, la situation financière n'a pas changé depuis les années 1980, sans parler de tout ce qui se passe dans la ligue, y compris le bizutage. Tout cela se poursuit.

M. Tim Louis: Vu le peu de temps qu'il me reste, je tiens à vous remercier, vous et tous les témoins, d'être ici aujourd'hui. Donc, voilà, merci.

La présidente: Merci, monsieur Louis.

Je vais passer au prochain intervenant, M. Sébastien Lemire, du Bloc québécois.

[Français]

M. Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Merci, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins de leur témoignage.

Madame Lemay, quelles sont vos réactions concernant ce que vous avez entendu aujourd'hui?

De quelle façon pourrions-nous prévenir les formes d'abus subis notamment par MM. Gobeil, Walter ou Mme Taylor?

Mme Mélanie Lemay: Un membre de ma famille a déjà joué pour les Canadiens de Montréal dans les années 1940-1950. Il est fascinant de constater que la situation n'a pas beaucoup changé. En effet, ce sont les proches qui financent le sport, et la famille doit faire beaucoup de sacrifices. À mon avis, cela représente un défi important sur le plan financier.

Ce qu'on peut constater, c'est que les équipes sportives collégiales ou professionnelles sont des entreprises. Selon moi, tant et aussi longtemps qu'on ne fera pas une réflexion plus approfondie relativement au climat de précarité dans lequel vivent de jeunes athlètes ou au fait qu'on crée une compétition pour ce qui est des occasions, je pense qu'on va continuer à échouer massivement à protéger nos jeunes.

M. Sébastien Lemire: Vous êtes dans l'action et vous cherchez des solutions. Vous avez notamment travaillé avec le Club de hockey Canadien et rencontré les joueurs pour parler d'une forme d'éducation sur les moeurs sexuelles.

Pouvez-vous nous en dire davantage sur ce que vous avez vécu et sur les solutions à imposer dans les vestiaires?

Mme Mélanie Lemay: De toute évidence, n'importe quel joueur qui a suivi tout le processus pour devenir professionnel est, à la base, un expert dans son sport. À ce titre, ce joueur a beaucoup à dire et il a la voix au chapitre. Il devrait être davantage inclus dans le processus décisionnel qu'on est en train de mettre en place. Ce sont des héros et des modèles pour plusieurs générations de jeunes qui veulent suivre leurs pas en grandissant.

Les données sont évidemment confidentielles, mais il reste que, en ayant évolué dans ce milieu, les hommes possèdent beaucoup d'information sur des choses dont ils n'étaient même pas conscients d'être témoins, que ce soit dans les interrelations avec les femmes ou dans celles avec des admirateurs.

Il faut s'assurer de créer une campagne concertée, avec différents joueurs. C'est d'ailleurs ce que mon amie Mia Lynn Cossette et moi prônons. Ensemble, nous avons fondé la campagne Consensus, qui vise à interpeller tout l'écosystème, à faire en sorte de récupérer ce modèle de leadership et à s'assurer qu'on crée une transition vers de nouvelles valeurs et une nouvelle façon d'être un athlète.

M. Sébastien Lemire: Votre expertise vous amène, entre autres choses, à observer ce qui se passe dans le milieu scolaire, notamment le sport étudiant.

Le Comité souhaite que les choses changent, et il doit évidemment soumettre un rapport. Avez-vous des recommandations précises qui touchent le milieu scolaire? À cet âge, les athlètes développent leur rapport à la sexualité et vivent un sentiment de gloire dans leurs équipes ou dans leurs écoles.

• (1630)

Mme Mélanie Lemay: Il est primordial que ce ne soit plus le ministère du Patrimoine canadien qui s'occupe de la gestion du sport. Il faut que ce soit le ministère de la Santé, pour la simple et bonne raison qu'il faut mettre sur pied des mécanismes d'aide intégrés à même les équipes et créer un corridor de services qui est facilitant et qui permet aux jeunes d'avoir accès à de l'aide dès qu'ils en ont besoin. Il faut arrêter de les voir comme des athlètes. Ce sont des jeunes et des personnes qui ont besoin de soutien. La mise en place de mesures intégrées peut profiter à l'ensemble de la société.

M. Sébastien Lemire: Vous dénoncez, d'une certaine façon, cette culture de haute performance qui place les athlètes au-dessus de tout, qui correspond un peu à la culture de la médaille d'or à tout prix qui existait au sein du mouvement olympique ou de l'organisme À nous le podium. Les gens de cette organisation sont venus nous dire, ici, qu'ils souhaitaient voir un changement, notamment en se déclarant en faveur d'une enquête publique indépendante. Toutefois, ils nous ont aussi signifié qu'ils révisaient leur mission.

Quel regard portez-vous sur cette culture de performance à tout prix? Comment se fait le suivi avec les victimes, par la suite? Est-ce qu'on s'assure de les encadrer? Y a-t-il suffisamment d'empathie et offre-t-on les services nécessaires aux victimes?

Mme Mélanie Lemay: À l'heure actuelle, le silence qui entoure ces questions de violence existe pour la simple et bonne raison qu'il n'y a aucun mécanisme permettant de tenir compte de toute la complexité liée au fait d'être à l'origine de cette forme de violence ou de la vivre.

Je m'explique. Certains tournois pancanadiens ont lieu dans différentes provinces et des tournois sont aussi organisés à l'international. Ils relèvent de diverses autorités, et les joueurs qui ont été recrutés signent des contrats ou des ententes qui sont parfois en contradiction avec nos propres lois. De toute évidence, il va falloir élargir notre vision pour faciliter l'accès à la justice et à la réparation.

Par ailleurs, des athlètes signent des ententes de confidentialité. Il y a des avocats et des juristes derrière ces pratiques. Les barreaux de toutes les provinces doivent donc s'engager à mieux encadrer la profession et à créer un nouveau domaine de droit qui prendrait en considération toutes les implications et les ramifications de la violence fondée sur le genre.

M. Sébastien Lemire: C'est très intéressant.

J'aimerais parler des gens qui encadrent les athlètes. Plusieurs entraîneurs qui ont commis des abus, même s'ils sont blâmés, se retrouvent dans une situation où ils peuvent récidiver ailleurs.

Comment explique-t-on ce phénomène où la victime se retrouve laissée à elle-même, alors que l'agresseur a le droit de refaire sa vie ailleurs et malheureusement recommencer à poser des gestes condamnables, dans bien des cas?

Mme Mélanie Lemay: Souvent, ce qui prédomine dans le discours populaire, mais qui n'a aucun fondement juridique réel, c'est que le droit à la vie privée prime le droit à la sécurité ou à la liberté d'expression des jeunes victimes.

À mon avis, c'est un problème fondamental en matière de droits de la personne, parce qu'en fin de compte, on permet aux adultes en position d'autorité d'agir en toute impunité, et c'est inacceptable. Cela souligne la nécessité d'élargir le dialogue et de réclamer la création d'un nouveau domaine de droit.

M. Sébastien Lemire: Merci beaucoup.

Cette semaine, nous avons reçu des représentants de l'organisme My Voice, My Choice, qui sont venus parler de cette question.

Quels changements législatifs proposez-vous pour assurer qu'on n'abuse plus des gens en leur faisant signer des ententes de non-divulgaration?

Mme Mélanie Lemay: Premièrement, il faut redéfinir le sens même de ce qu'on veut protéger. Personnellement, je crois que cela ne devrait plus être l'image ou la réputation d'une organisation, mais plutôt l'intégrité des jeunes. C'est la raison pour laquelle le groupe La voix des jeunes compte demande une loi consacrée à cette question.

Il ne faut pas oublier non plus qu'avant d'être des athlètes, ce sont des êtres humains qui évoluent dans nos milieux scolaires. Il faut favoriser un dialogue avec les provinces qui permettrait l'adoption d'une loi consacrée à cette question.

M. Sébastien Lemire: Chacun devra alors assumer ses responsabilités.

Merci beaucoup, madame Lemay.

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup. Votre temps est écoulé.

Nous passons maintenant au Nouveau Parti démocratique. Monsieur Julian, vous avez six minutes.

[Français]

M. Peter Julian (New Westminster—Burnaby, NPD): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie les témoins de leurs témoignages, qui sont souvent difficiles. Nous leur sommes très reconnaissants du courage dont ils font preuve en venant nous donner ces renseignements. Ceux-ci sont extrêmement importants dans le contexte où nous devons préparer un rapport à ce sujet. Cela nous aidera à éclairer le gouvernement quant aux mesures qu'il devra prendre.

Madame Lemay, vous avez recommandé, entre autres choses, que le pédopiéage soit considéré comme un acte criminel. Quand on parle d'abus, que ce soit dans le domaine du sport ou dans les écoles, cela commence toujours par cette forme de manipulation psychologique, ce type d'acte répréhensible.

Avez-vous plus de détails à nous donner là-dessus? Comment pourrions-nous encadrer cet élément dans le Code criminel?

• (1635)

Mme Mélanie Lemay: Voici quel est le principal problème. Quand un jeune ou sa famille porte plainte, souvent, il n'y aura pas eu de violence physique manifeste. En fait, c'est très rare qu'il y en ait eu. Le chantage émotionnel met beaucoup en cause le lien de confiance ou d'amour. Il y a aussi les liens qui se tissent quand les parents ont une confiance aveugle dans l'entraîneur.

Il faut vraiment mieux comprendre, par la science, ce qui mène au passage à l'acte. Le climat qui s'instaure sur plusieurs années donne l'occasion à certains agresseurs, que ce soit lors d'un tournoi ou d'un voyage à l'étranger, de passer à l'acte. Selon moi, il est primordial d'appeler un chat un chat. Les lois actuelles ne permettent pas toujours de déposer des accusations, puisque la personne en position d'autorité attendra parfois que le jeune soit majeur pour passer à l'acte. Il y a une perversion dans tout cela qui n'est pas encore considérée. C'est un énorme angle mort.

M. Peter Julian: Êtes-vous au courant des pratiques d'autres pays en ce qui concerne la manipulation psychologique?

Mme Mélanie Lemay: D'une certaine façon, le Canada est un précurseur à cet égard. Compte tenu de tous les défis sur le plan législatif qui existent entre les instances provinciales, nationales et internationales, il est vraiment nécessaire d'aller beaucoup plus loin que ce que le Code criminel offre actuellement. Sinon, on ne pourra pas prendre en compte tout le contexte social dans lequel se produisent les violences sexuelles. On ne va s'attarder qu'aux faits rapprochés sans considérer le contexte systémique dans lequel ils se produisent.

M. Peter Julian: Merci.

[Traduction]

Monsieur Lindsay, j'aimerais m'adresser à vous.

En réponse aux questions de Mme Thomas, vous avez dit que, essentiellement, pendant environ un an, il n'y a pas eu de processus d'enquête en place en réponse à la lettre, qui parlait de la « culture toxique de peur et de silence » de Boxe Canada. Voici ce qu'ils écrivent dans leur lettre:

Plusieurs athlètes ont l'impression d'avoir subi des violences physiques et psychologiques et de la négligence de la part de l'organisation, en raison de leur refus de régler ces enjeux. Plusieurs tentatives ont été faites afin de mettre en lumière ces problèmes, et elles ont été ignorées ou carrément rejetées.

Je crois comprendre de votre témoignage qu'aucun processus de traitement des plaintes n'a été instauré.

Je remarque que, à Boxe Canada, il y a une disposition dans l'Accord de l'athlète du Programme de haute performance. On dit très clairement — et je cite le paragraphe ff) — que l'athlète doit faire ce qui suit:

S'abstenir de publiquement dénigrer Boxe Canada, son personnel, ses entraîneurs et tout membre de l'équipe nationale ou autre athlète du PHP (y compris sur les médias sociaux) ou présenter des doléances à leur endroit autrement qu'au moyen des politiques d'appel et de traitement des plaintes de Boxe Canada...

S'il n'y avait pas de processus pour le traitement des plaintes et des appels, ces athlètes étaient quand même régis par l'Accord de l'athlète. Comment se fait-il que Boxe Canada ne fournit pas de moyen d'action, mais impose tout de même, en un sens, un accord de non-divulgaration?

M. Christopher Lindsay: Étant donné que je n'étais pas là à cette époque, il m'est difficile de vous donner des détails. Cependant, il y a deux choses que j'aimerais souligner.

La première est que, au cours du dernier mois, nous avons apporté un changement important à cet accord de l'athlète, en supprimant la disposition qui interdisait expressément aux athlètes de se prononcer de façon désobligeante envers l'organisme national du sport. Il fallait apporter ce changement, qui fait suite aux conseils que nous avons pu obtenir de Sport Canada et d'AthlètesCAN.

M. Peter Julian: Est-ce que tous les athlètes de haute performance ont alors signé un nouvel accord qui ne comporte plus cette disposition?

M. Christopher Lindsay: Il vient tout juste d'être traduit. Il sera affiché sur notre site Web et distribué à tous nos athlètes qui participent à des programmes nationaux.

• (1640)

M. Peter Julian: À ce stade-ci, les athlètes sont toujours régis par l'accord initial.

M. Christopher Lindsay: Ils sont toujours assujettis à cet accord, mais pour ce qui est d'y donner suite, je crois que...

M. Peter Julian: Pouvez-vous vous engager aujourd'hui à ce que Boxe Canada s'efforce le plus rapidement possible de déchirer l'ancien accord et de permettre à ces athlètes de s'exprimer?

M. Christopher Lindsay: Absolument.

M. Peter Julian: Merci.

Je veux passer à monsieur...

Mme Rachael Thomas: Je suis désolé, mais il y a un rappel au Règlement.

Je pense que le temps est écoulé.

La présidente: Monsieur Julian, il vous reste 15 secondes.

Mme Rachael Thomas: D'accord.

M. Peter Julian: Merci, madame Thomas.

Monsieur Gobeil, j'aimerais savoir ce que l'équipe a fait quand... Vous avez été blessé. Ils n'ont pas avisé l'école.

Lorsqu'ils ont pris connaissance de toutes ces choses, qu'est-ce que l'équipe a fait pour vous?

La présidente: Soyez bref, je vous prie, monsieur Gobeil.

M. Thomas Gobeil: Oui.

À vrai dire, rien du tout. À mon retour, j'ai appris par un avis sur Twitter que j'étais échangé. Je suppose que c'est devenu le problème de la nouvelle équipe à laquelle j'ai été échangé, mais on ne s'est jamais adressé à moi.

M. Peter Julian: Incroyable.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à la deuxième série de questions. Les interventions sont de cinq minutes.

Je vais commencer par les conservateurs et Kevin Waugh.

Monsieur Waugh, vous avez cinq minutes. Je vous en prie.

M. Kevin Waugh (Saskatoon—Grasswood, PCC): Merci, madame la présidente.

Bienvenue à tous.

Monsieur Lindsay, quel est le budget que vous obtenez de Sport Canada, du gouvernement?

M. Christopher Lindsay: Je n'ai pas vu les détails du nouveau cycle de financement mis à jour, mais je crois que c'est environ un million de dollars.

M. Kevin Waugh: À un million de dollars par année, vous seriez l'un des plus petits des 62 organismes nationaux de sport, ou ONS.

Voyez-vous, c'est là mon problème avec tout le système, si vous me permettez de le dire. Vous n'avez pas d'argent pour vous battre contre quoi que ce soit. Je suis désolé. Vous faites partie de la moitié inférieure des ONS. Vous êtes foutu. Il y a 121 boxeurs qui se plaignent, et vous n'avez pas d'argent pour les aider. J'ai vu cela avec les trois quarts des sports représentés par les 62 ONS.

Nous avons eu de la chance. Nous avons accueilli des représentants de Hockey Canada et de Soccer Canada, parce que ce sont les deux plus grands acteurs. Mais sinon, vous êtes dans la moitié inférieure de la liste, et tout le monde se contrefiche de la boxe jusqu'à ce que tout se mette à foirer, et c'est ce qui est arrivé ici. Et c'est là que je blâme Sport Canada. Cela aurait dû être signalé il y a longtemps. On aurait dû arrêter le financement. Ils ne font rien. Avec eux, c'est Noël. Ils se contentent de distribuer des chèques sans jamais faire de suivi. C'est un problème avec ce gouvernement libéral. C'est le problème que posent les ministres du Sport que les libéraux ont eus et qu'ils continuent d'avoir. Personne ne fait de suivi à Sport Canada. Il n'y a pas de conséquences. Je l'ai vu quand ils étaient ici. Ils ne se souviennent de rien. Ils n'ont de comptes à rendre à personne. C'est honteux.

Sport Canada aurait pu arrêter cela bien avant que nous perdions Daniel Trépanier. Cela aurait pu être arrêté. L'un des athlètes est venu nous en parler en avril. Cela aurait pu être arrêté il y a longtemps, mais c'est Sport Canada qui pose problème. Le Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport prendra le relais de Sport Canada et ne fera rien. Vous avez dû y adhérer parce que vous aviez besoin du million de dollars, sinon vous ne l'auriez probablement pas fait à la fin du mois de mai. On vous y a forcé.

Qu'en pensez-vous? Vous venez tout juste d'entrer en fonction, malheureusement, mais vous savez où je veux en venir avec Sport Canada. Ils ne signalent carrément rien. D'où les problèmes à Hockey Canada et à Soccer Canada, puis, malheureusement, avec les petits sports comme le vôtre — la boxe. Vous n'avez pas eu de succès aux Olympiques, et, donc, le financement est à l'avenant.

J'aimerais que vous nous parliez des problèmes que nous avons eus avec Sport Canada dans ce pays.

M. Christopher Lindsay: Je trouve difficile de commenter précisément les problèmes que la boxe a eus ou n'a pas eus en ce qui a trait à la surveillance exercée par Sport Canada. Cependant, la reddition de comptes dans notre système sportif est essentielle, et le travail que Sport Canada a fait pour concrétiser le Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport est un pas dans la bonne direction.

Je suis d'accord avec le député pour dire que, si nous avions plus d'argent, en tant que petit sport, nous pourrions mieux protéger nos athlètes et, je l'espère, les soutenir et leur offrir de meilleures possibilités d'atteindre leur plein potentiel.

• (1645)

M. Kevin Waugh: Je suis surpris parce que vous ne pouvez même pas vous permettre... Hockey Canada disposait de sommes colossales et sa tierce partie était Henein Hutchison. Vous avez ITP. Combien les payez-vous? Rien de comparable à Henein Hutchison, j'imagine, alors, bien sûr, vous ne recevrez pas le rapport... Vous ne les payez presque pas. Vous n'avez qu'un million de dollars pour toute l'année dans votre budget. Ça ne prend pas la tête à Papineau pour savoir que vous avez peu ou pas d'argent, alors, bien sûr, ITP ne se précipitera pas pour vous remettre un rapport sur-le-champ.

J'ai vu cela avec les tierces parties. On ne nous dit carrément rien. J'attends toujours que Hockey Canada fournisse le rapport de la police de London, en Ontario — il y a cinq ans ce mois-ci. Combien de temps faudra-t-il à Boxe Canada pour obtenir une réponse d'ITP sur votre enquête indépendante? Combien de temps?

M. Christopher Lindsay: Je crois savoir qu'ils ont terminé leurs enquêtes et qu'ils sont en train de préparer le rapport pour nous, alors j'espère que ce sera bientôt, monsieur.

M. Kevin Waugh: Dans ce cas, pourriez-vous en faire part au Comité? Lorsque vous recevrez le rapport, en tant que représentant de Boxe Canada, seriez-vous prêt à nous le communiquer?

M. Christopher Lindsay: Il faudrait que j'examine les modalités de l'entente que notre conseil d'administration a signée avec ITP. Cependant, je crois comprendre que notre conseil d'administration, tout comme moi, estime qu'une politique d'ouverture et de reddition de comptes est importante et que les résultats du rapport d'ITP sur la culture de notre sport, quels qu'ils soient, seront communiqués au meilleur de nos capacités.

M. Kevin Waugh: Merci.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Waugh.

Je donne maintenant la parole à Michael Coteau, du Parti libéral.

Je vous en prie, monsieur Coteau. Vous avez cinq minutes.

M. Michael Coteau (Don Valley-Est, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je veux prendre un moment pour remercier tous les témoins de leur engagement ainsi que pour le courage dont ils font preuve en venant ici pour parler de certaines de ces questions qui, je le sais, sont très personnelles.

Nous savons, d'après les témoins que nous avons reçus au cours des derniers mois, que ce n'est pas un problème relatif à Sport Canada. Il s'agit d'un problème systémique et historique qui dure depuis des décennies dans ce pays. Les propos du vice-président voulant que tout cela se résume à une question d'argent ne sont tout simplement pas vrais. C'est un problème systémique profondément enraciné dans bon nombre de nos cultures sportives au pays — par l'intermédiaire des organisations, voire au-delà. Se contenter de dire qu'il faut dépenser plus d'argent pour trouver une solution ne me semble pas une approche viable pour régler ces problèmes systémiques.

Je pense que l'étude que nous menons aujourd'hui et l'ouverture de la ministre à l'égard d'une réforme majeure montrent le genre de choses que le Comité et la ministre peuvent faire à l'avenir pour mettre en lumière ces questions et trouver des façons, dans le cadre de notre étude, d'offrir des pistes de solutions pour un changement systémique dans le sport.

J'aimerais commencer par Mme Taylor.

J'ai lu une partie de la documentation et il y avait un terme qui était utilisé: « traitement du sac à ordures ». Pouvez-vous nous parler plus précisément de ce terme et de son incidence sur votre famille?

Ensuite, je pourrais peut-être céder la parole aux deux joueurs pour qu'ils parlent de ce terme et qu'ils fassent la lumière sur le traitement réservé aux joueurs.

Mais d'abord, allez-y, madame Taylor.

Mme Kim Taylor: Lorsque l'équipe décide de vous échanger ou de conserver ses droits à votre égard, mais de vous transférer au club-école ou dans la ligue de niveau inférieur, elle ne vous permet pas d'apporter son sac de hockey. Ils vous donnent un sac à déchets. C'est ce qu'on appelle le traitement sac à déchets, parce qu'une fois que vous avez quitté cette équipe, vous êtes un déchet. C'est aussi simple que cela.

M. Michael Coteau: Pouvez-vous répéter cela?

Mme Kim Taylor: Vous êtes traité comme un déchet. C'est presque une analogie avec ce qu'ils pensent de vous quand votre temps avec l'équipe est terminé. Vous n'êtes pas assez bon pour conserver leur sac de hockey orné de leur logo, alors vous...

M. Michael Coteau: Êtes-vous littéralement en train de dire que vous ne pouvez pas apporter un sac, comme le saisir physiquement et l'apporter?

Mme Kim Taylor: Oui.

M. Michael Coteau: Wow! Vous dites qu'après des années de dévouement — il peut s'agir de mois ou d'années de dévouement — envers une équipe qui, dans de nombreux cas, profite littéralement de vos efforts, de votre dur labeur, vous dites que, lorsqu'un joueur est échangé avec une autre équipe, on ne lui accorde même pas le privilège de littéralement partir avec le sac de hockey de l'équipe?

• (1650)

Mme Kim Taylor: C'est vrai.

M. Michael Coteau: Wow!

Mme Kim Taylor: Il existe une expression courante selon laquelle les joueurs sont qualifiés de « valises ».

Ils parlent de l'importance de l'éducation, mais ils choisissent des mineurs qui sont encore à l'école secondaire. Si l'éducation est aussi importante, pourquoi échantent-ils des enfants qui sont encore à l'école secondaire?

Dans le cas de mon fils, ils l'ont inscrit à l'école. Il y avait un conseiller pédagogique sur place. Cependant, s'il avait été échangé cette année-là, cela aurait été un désastre. Je veux dire qu'ils parcourent de longues distances par transport routier. Ils travaillent 40 heures par semaine. Ils sont vraiment à leur service dans tous les domaines: apparitions publiques, visites d'hôpitaux ou d'écoles et signatures d'autographes. Je ne dis pas que ces activités leur déplaisent, mais c'est juste qu'elles ne sont pas indispensables. Elles visent à donner aux gens une bonne impression de la LCH.

Il y a aussi une autre expression connue que les joueurs utilisent parfois, c'est-à-dire les « brutes en costume ». De l'extérieur, ils ont l'air très professionnels et honnêtes, mais à l'intérieur, ils sont plutôt brutaux. Il arrive que les joueurs se sentent invisibles quand on leur demande de marcher dans le corridor. Les entraîneurs et le personnel passent à côté d'eux sans les reconnaître, et il y a beaucoup de punitions cruelles.

On les appelle des « pièces interchangeables ». Ils ont déjà atteint le niveau où ils font partie des 2 % des joueurs les plus performants. Ils savent qu'ils sont d'excellents joueurs de hockey. C'est comme couper les cheveux en quatre: « vous n'êtes qu'une pièce interchangeable pour l'instant ». Ils ont le don de vous faire sentir inutile.

M. Michael Coteau: Je vous remercie de vos réponses.

La présidente: Je vous remercie, monsieur Coteau.

Sébastien Lemire, vous disposez de deux minutes et demie.

Veuillez prendre la parole.

[Français]

M. Sébastien Lemire: Merci, madame la présidente.

Monsieur Walter, avez-vous l'impression que le hockey change en mieux, aujourd'hui, ou pensez-vous que, finalement, les bons engagements que prennent des ligues, particulièrement la Ligue de hockey junior majeur du Québec, ne se concrétisent pas dans les vestiaires?

[Traduction]

M. Lukas Walter: En vérité, je n'ai pas vu beaucoup de changements. En fin de compte, qu'est-ce que c'est? Ils gagnent toujours le même salaire. Les mêmes problèmes existent, c'est-à-dire les problèmes d'agressions sexuelles qui se produisent toujours et toutes sortes d'autres comportements. C'est ce qui se passait à l'époque de mon père. On aurait pu penser qu'ils auraient tiré des leçons des événements qui sont survenus à Moose Jaw à cette époque. Tout le monde connaît cette histoire.

Des choses continuent de se produire. C'est pourquoi je pense sincèrement qu'il faut qu'un tiers intervienne dans cette affaire, car combien de temps cela va-t-il encore durer? Cela dure depuis les années 1970, et nous sommes en 2023.

[Français]

M. Sébastien Lemire: Monsieur Gobeil, qu'en pensez-vous?

M. Thomas Gobeil: Je vous remercie de la question.

C'est une question difficile pour nous, étant donné que cela fait déjà quelques années que nous avons quitté cette ligue. Personnellement, je suis proche de joueurs de hockey, ayant entraîné une équipe de hockey la saison dernière et ayant aussi été entraîneur et préparateur physique de plusieurs joueurs de hockey.

Au sein des organisations, il est difficile pour moi de dire si la relation entre les personnes en position d'autorité et les jeunes a changé. Selon ce que je comprends, et selon les échanges que j'ai eus avec les joueurs de hockey que j'entraîne, il y a encore cette espèce d'idolâtrie non seulement envers l'entraîneur et les membres de l'organisation, mais aussi envers la Ligue. Les jeunes semblent ne pas savoir qu'il y a d'autres options pour eux. Ils ne savent pas où ils peuvent aller jouer pour maintenir en vie leur rêve de jouer dans la Ligue nationale de hockey.

M. Sébastien Lemire: Ce que vous recommandez donc, c'est qu'il y ait des changements sur le plan de l'éducation des joueurs de hockey afin qu'ils soient conscients de l'ensemble de leurs droits dans des situations difficiles et qu'ils connaissent les débouchés potentiels.

Est-ce bien cela?

M. Thomas Gobeil: Oui, c'est exactement cela.

Il faut aussi revoir l'environnement dans lequel les jeunes se trouvent. L'ayant vécu, je peux dire qu'il est difficile de jouer et d'avoir des horaires professionnels, tout en devant répondre aux attentes de performance scolaire au même titre que les étudiants qui ne sont pas sur la route et qui n'ont pas ces mêmes autres attentes. C'est vraiment beaucoup de travail. Je crois que si l'intention de la Ligue était vraiment de développer les jeunes sur le plan personnel, en tant qu'étudiants, comme dans les ligues scolaires, il n'y aurait pas autant de parties ni de séances d'entraînement, et la charge de travail serait moins élevée.

• (1655)

M. Sébastien Lemire: Merci beaucoup.

[Traduction]

La présidente: Je vous remercie, monsieur Lemire.

Je vais maintenant céder la parole à Peter Julian pendant deux minutes et demie.

Vous avez la parole, monsieur Julian.

M. Peter Julian: Merci, madame la présidente.

Monsieur Walter, je voudrais m'adresser à vous. Dans votre déclaration préliminaire, vous avez mentionné que vous pouviez citer des exemples de situations qui auraient pu être évitées ou dans lesquelles les victimes auraient pu être soutenues si une procédure d'enquête par un tiers avait été mise en place. J'aimerais vous donner maintenant l'occasion de parler de ces exemples, si vous vous sentez à l'aise de le faire.

M. Lukas Walter: Si vous examinez simplement sa situation scolaire, il a été forcé de quitter l'école parce qu'ils ne tenaient même pas les enseignants informés. Thomas avait sa blessure. Si un tiers avait été là, il aurait pu dire: « Hé, qu'est-ce qui se passe? ». Il aurait pu les appeler et leur dire: « Pouvez-vous vous assurer que mes frais de scolarité sont couverts et tout le reste? ». Manifestement, l'équipe ne l'a pas fait pour lui, alors c'est un exemple de négligence.

Il y a d'autres exemples, comme les problèmes de santé mentale. Ce sont des problèmes horribles. On n'aimerait pas voir un plus grand nombre de joueurs se retrouver dans de beaux draps, comme lorsqu'ils jouent au hockey et qu'ils sont éliminés de l'équipe. Il y a déjà eu un mauvais exemple de ce genre. Vous savez, un joueur se fait éliminer et « pousse des cris », puis il a des problèmes de santé mentale et des événements regrettables se produisent. Même s'il s'agit d'anciens joueurs, ils ont besoin d'un tiers à qui parler de la situation, d'un tiers pour faire avancer les choses afin que nous ne perdions pas de gens à cause de problèmes de santé mentale, de toxicomanie et de toutes sortes d'autres problèmes. La liste d'exemples est encore longue.

J'aimerais aussi dire quelque chose aux athlètes au sujet de la vie après le hockey. Si je pouvais dire quelque chose aux futurs athlètes, ce serait qu'en fin de compte, c'est un jeu que nous aimons pratiquer. Pendant tous ces événements qui sont liés à la fin de ma carrière de hockey, je n'ai pas mis les pieds sur la glace. C'est devenu trop stressant. Les gens vont beaucoup trop loin, et il y a trop de fautes commises. Il faut donc que cela cesse tout simplement.

M. Peter Julian: Je vous remercie de vos observations.

Nous avons commencé cette enquête il y a un an. Je pense que nous avons tous l'intention de n'organiser qu'une ou deux réunions, mais plus nous avons approfondi l'examen de la situation, en particulier dans le domaine du hockey — c'est notre sport d'hiver national —, plus nous avons compris qu'un changement majeur devait se produire et que le gouvernement fédéral devait intervenir.

Je vais maintenant interroger Mme Taylor.

Vous avez dit qu'il y avait eu des représailles lorsque votre fils s'est manifesté. Pourriez-vous nous donner quelques exemples de ces représailles, si vous vous sentez à l'aise de le faire?

Mme Kim Taylor: Eh bien, il a été éliminé. En fait, il n'a pas été éliminé immédiatement. Ils l'ont transféré dans la ligue inférieure et

ont conservé leurs droits sur lui pour le punir. Ils ont déclaré: « Il doit travailler à améliorer certaines techniques. Nous allons donc le laisser dans cette ligue, puis nous le ramènerons dans la ligue supérieure ». Ils n'ont pas appelé son agent ni ses parents. Ils n'ont pas appelé sa famille d'accueil. La famille d'accueil est la famille de substitution qui l'a aimé, qui a pleuré et qui l'a aidé.

Ils ne lui ont pas demandé s'il avait besoin d'argent pour se rendre là où il allait. Ils ne se sont même pas dit: « C'est un Américain, est-ce qu'il sait comment se rendre à Canmore depuis Lethbridge? ». Ils n'ont rien fait du tout.

J'ai entendu...

La présidente: Merci.

Je vous remercie, monsieur Julian.

Veuillez terminer votre phrase, madame Taylor.

Mme Kim Taylor: Je ne sais pas où j'en étais...

M. Peter Julian: Vous avez déjà dit qu'il était vraiment traité comme une valise.

Mme Kim Taylor: Oui.

Ils ont abandonné leurs droits sur lui, et il a été repêché, mais le mal était fait.

La présidente: Je vous remercie, monsieur Julian.

Je vais maintenant donner la parole à Martin Shields.

Monsieur Shields, vous disposez de cinq minutes.

M. Martin Shields: Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins de s'être présentés en personne et d'avoir raconté leur histoire.

Madame Lemay, nous avons entendu un témoin membre d'un groupe de femmes qui travaille avec la Ligue de hockey junior de l'Alberta — laquelle est composée de joueurs du même âge que le jeune homme — et qui a donné des séances aux 16 équipes. J'ai parlé au commissaire, qui a également participé à ces séances. Il a dit que c'était un programme fantastique. Vous cherchez un programme. Il existe. Il existe, et il fonctionne au niveau du hockey junior.

Avez-vous eu connaissance de l'utilisation d'un AND dans le cadre d'une expérience avec des joueurs de hockey ou dans le cadre de la pratique d'autres sports?

• (1700)

Mme Mélanie Lemay: Vous voulez dire un accord de non-divulgaration...

M. Martin Shields: C'est juste.

Mme Mélanie Lemay: ... dans le cadre de la pratique de sports?

Oui, en fonction de la façon dont vous devez protéger l'image de l'équipe, alors...

M. Martin Shields: Pensez-vous que ces accords devraient être utilisés?

Mme Mélanie Lemay: Non. Je ne pense pas qu'ils devraient être utilisés du tout, parce qu'en fin de compte, cela n'aide ni les joueurs ni les jeunes. Ils contribuent à protéger l'image.

M. Martin Shields: Madame Taylor, un accord de non-divulgaration a-t-il été conclu avec votre fils?

Mme Kim Taylor: Non.

M. Martin Shields: Il est dommage qu'il ne soit pas allé jouer dans l'équipe des Brooks Bandits. Ils ont des joueurs de hockey qui viennent de tous les coins du pays et des États-Unis, dont un de la Californie et un du Texas. D'ailleurs, il ne s'agit pas d'une ligue de niveau inférieur. Le joueur le plus précieux de la Coupe Stanley l'année dernière était un Brooks Bandit. Il est certain qu'il y a un grand nombre de bons joueurs à divers niveaux.

Dans votre cas, monsieur Walter, y a-t-il eu un accord de non-divulcation...?

M. Lukas Walter: Dans mon cas...?

M. Martin Shields: Oui.

M. Lukas Walter: Je n'avais pas besoin d'un accord de non-divulcation.

M. Martin Shields: D'accord. Vous n'en avez pas conclu un. Auquel accord de non-divulcation n'a été négocié avec vous.

Passons maintenant à la non-divulcation dans votre organisation, monsieur Lindsay. Vous dites que vous êtes en train de modifier les politiques. Est-ce exact?

M. Christopher Lindsay: C'est exact.

M. Martin Shields: Avec la nouvelle politique, il n'y aura plus de possibilité de conclure des accords de non-divulcation.

M. Christopher Lindsay: C'est exact.

M. Martin Shields: Je ne sais pas quels sont vos antécédents, mais si quelqu'un me donnait un million de dollars, je penserais qu'il s'intéresserait peut-être à la manière dont j'ai rendu compte de cet argent. Êtes-vous responsable de la manière dont l'argent de Sport Canada est dépensé?

M. Christopher Lindsay: Oui. Boxe Canada est soumis à une reddition de comptes par l'entremise de Sport Canada.

M. Martin Shields: Comment cela se déroule-t-il?

M. Christopher Lindsay: En utilisant le cadre de responsabilisation en matière de financement dans le domaine du sport pour procéder à une évaluation.

M. Martin Shields: Pouvez-vous décrire ce cadre?

M. Christopher Lindsay: Je ne peux pas. Je n'ai pas encore franchi les étapes de ce processus.

M. Martin Shields: Êtes-vous en train de dire que vous croyez qu'il s'agit d'une activité unique?

M. Christopher Lindsay: Je crois comprendre que cette reddition de comptes a lieu annuellement.

M. Martin Shields: Vous remplissez un formulaire et vous l'envoyez. Est-ce ainsi que vous imaginez le processus?

M. Christopher Lindsay: Oui, c'est ce que je crois comprendre pour le moment.

M. Martin Shields: D'accord. Il s'agit d'un trafic à sens unique lié au financement que vous obtiendriez. Cela me pose problème dans la mesure où... Je dois être honnête au sujet de la boxe, car son histoire aux Jeux olympiques et dans les fédérations sportives internationales n'est pas reluisante. Personnellement, j'aimerais vraiment que la boxe disparaisse des Jeux olympiques, parce que nous avons des problèmes à cet égard.

Comment choisissez-vous les athlètes qui participeront aux compétitions de niveau supérieur? Le savez-vous?

M. Christopher Lindsay: Tous les sports de combat ont, pour l'essentiel, une hiérarchie de sélection, qui est parfois assez brutale.

M. Martin Shields: Comme nous l'avons appris dans le domaine de l'escrime, il peut s'agir de la faveur de l'entraîneur. Cela n'a rien à voir avec la compétition. Cette faveur peut être liée à l'endroit d'où ils viennent. Je ne crois pas que la boxe d'aujourd'hui diffère énormément de ce qu'elle était dans le passé.

Comment allez-vous changer cela?

M. Christopher Lindsay: Boxe Canada s'engage à simplifier et à objectiver les politiques et les procédures de sélection au mieux de ses capacités. L'un des avantages des sports de combat direct qui ne sont pas essentiellement fondés sur les points, c'est qu'ils comportent un gagnant et un perdant évidents.

M. Martin Shields: Oui, les juges inscrivent des points, ce qui est très controversé lorsqu'il n'y a que trois juges. Qui sait sur quoi ils se basent? Ce n'est pas le premier à franchir la ligne d'arrivée, n'est-ce pas?

M. Christopher Lindsay: Non, ce n'est pas le cas, mais le système d'arbitrage et d'évaluation dont nous disposons au Canada est, à mon avis, le meilleur du monde pour ce qui est de veiller à ce que les arbitres soient aussi responsables que le règlement le leur permet.

M. Martin Shields: Parce que vous venez d'accéder au poste que vous occupez, vous cherchez des preuves de responsabilisation dans votre organisation. Croyez-vous que Sport Canada cherche des preuves de responsabilisation pour régler les problèmes que vous avez eus?

M. Christopher Lindsay: Oui, je le crois.

M. Martin Shields: Bonne chance.

Je vous remercie de vos observations.

M. Christopher Lindsay: Merci.

La présidente: Je vous remercie, monsieur Shields.

Nous allons maintenant donner la parole à Chris Bittle du Parti libéral.

Monsieur Bittle, vous avez la parole pendant cinq minutes.

M. Chris Bittle (St. Catharines, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je suis reconnaissant à tous les témoins de leur présence. Je sais que ces histoires sont difficiles à raconter.

J'aimerais mettre l'accent sur le hockey.

Dans la région de Niagara, il est troublant d'assister à cette situation à plusieurs reprises. Deux directeurs généraux de l'équipe locale de la LHO ont été suspendus l'un après l'autre, malgré l'existence d'un nouveau propriétaire. Il semble que les problèmes perdurent, comme l'a mentionné M. Walter.

Madame Taylor, vous avez dit que vous ne vouliez pas parler du modèle opérationnel, mais pensez-vous qu'il est à l'origine des problèmes qui existent dans la LCH?

• (1705)

Mme Kim Taylor: Absolument.

M. Chris Bittle: Je me demande si vous pourriez nous en dire plus à ce sujet.

Mme Kim Taylor: Je ne connais pas leurs politiques et leurs procédures.

J'avais un problème. L'arrivée de mon fils dans la Ligue de hockey de l'Ouest et son départ ont tous deux été désastreux.

Dans le cas de mon fils, il était blessé à l'aîne. Il a rejoint l'équipe en retard. Je crois que nous avons dû le conduire à Los Angeles. C'était avant qu'il y ait des vols directs entre San Diego et Calgary. Nous l'avons conduit à Los Angeles. Il est monté à bord d'un avion tout seul, alors qu'il était adolescent. Il est passé par Denver pour rejoindre Calgary, puis il a pris un vol vers Lethbridge. Le directeur général est venu le chercher, a déposé ses bagages à la résidence de la famille d'accueil et lui a dit de s'habiller, de se rendre à l'aréna, de rencontrer les entraîneurs, d'enfiler son équipement et de jouer une partie hors-concours.

Il ne s'était jamais échauffé avec l'équipe. Il ne s'était jamais familiarisé avec leurs systèmes d'équipe. Il fait partie de ceux dont on entend parler. Au cours de son premier quart sur la glace, il est sorti, s'est fait mettre en échec par-derrière — la tête la première dans la bande — et est sorti avec une commotion cérébrale. L'autre joueur a été suspendu pendant plusieurs parties, mais le mal était fait. Il était fatigué. Il n'avait pas mangé. Il n'avait pas son propre équipement. Il portait un nouvel équipement, et il ne s'était pas échauffé avec l'équipe.

M. Chris Bittle: On en revient à la gestion des « pièces interchangeables ».

Mme Kim Taylor: Pourquoi était-il si nécessaire qu'il soit sur la glace ce soir-là, dans le cadre d'une partie de hockey qui n'avait aucune importance? Il s'agissait d'une partie hors-concours.

M. Chris Bittle: J'aimerais m'adresser à M. Walter.

D'autres témoins nous ont parlé des difficultés et des exclusions qui existent dans les différentes provinces pour les ligues de la LCH, auxquelles les lois provinciales sur les normes d'emploi ne s'appliquent pas.

Pensez-vous qu'il s'agit là d'une mesure importante que doivent prendre les provinces — soit réintégrer les athlètes, comme ceux de la Ligue canadienne de hockey, ou LCH, dans les lois provinciales en matière d'emploi?

M. Lukas Walter: Je pense que dans le cas de la LCH, c'est assez difficile, parce qu'il y a des équipes non seulement dans toutes les provinces, mais aussi aux États-Unis. C'est difficile, mais il faut quelque chose de général quant à la façon... C'est pourquoi, s'il y avait une tierce partie, elle s'occuperait essentiellement de toutes les organisations, y compris des équipes qui sont aux États-Unis.

M. Chris Bittle: L'affiliation à un syndicat ne serait-elle pas un meilleur moyen d'atteindre cet objectif plutôt que la formation d'un organisme dirigeant qui s'occuperait des équipes et les surveillerait? Dans les ligues professionnelles, il y a par exemple l'Association des joueurs de la Ligue nationale de hockey, l'AJLNH, qui semble aider les joueurs, les protéger et agir dans leur intérêt. Est-ce quelque chose que vous aimeriez voir se produire, encore une fois, dans le cadre de la loi provinciale, qui permettrait aux joueurs de se syndiquer?

M. Lukas Walter: Oui. Je dirais sans hésiter qu'il devrait y avoir un syndicat, mais aussi que ce syndicat doit inclure un groupe d'anciens joueurs, parce qu'ils savent de quoi ils parlent. On voit qu'il y a au sein des syndicats de nombreuses personnes qui n'ont jamais pratiqué le sport. Ils ne connaissent rien au jeu. Ils ne connaissent

pas le parcours d'un joueur. En fin de compte, on a besoin de ces anciens joueurs pour faire du sport un meilleur milieu pour tous les athlètes.

Plus encore, lorsque les joueurs ont terminé leur carrière, ils peuvent également apprendre à occuper ces postes au sein du syndicat pour améliorer les choses continuellement.

La présidente: Il vous reste 30 secondes.

M. Chris Bittle: Merci beaucoup, madame la présidente.

Encore une fois, je tiens à vous remercier. Je sais que c'est difficile de venir témoigner ici, mais tous les partis vous écoutent et veulent agir et faire des recommandations. Je tiens à vous remercier.

La présidente: Merci, monsieur Bittle.

Nous avons le temps de faire un dernier tour, tout le monde.

Je vais commencer par M. Richard Martel.

Allez-y, monsieur Martel. Vous disposez de cinq minutes.

[Français]

M. Richard Martel (Chicoutimi—Le Fjord, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui. Leurs témoignages sont intéressants.

Je vais m'adresser à M. Walter en premier lieu.

Monsieur Walter, vous croyez que vous devriez avoir un plus gros salaire. On dit que les équipes juniors paient la nourriture, le logement, les études et le professeur suppléant.

Est-ce la même chose dans d'autres organisations? Les équipes offrent-elles toutes les mêmes conditions et le même salaire? Croyez-vous que les joueurs de 18, 19 ou 20 ans reçoivent la même chose?

• (1710)

[Traduction]

M. Lukas Walter: Absolument pas. C'est différent d'un endroit à l'autre. Honnêtement, les familles d'accueil, les personnes qui nous hébergent, font pratiquement du bénévolat. Elles ne sont pas payées autant qu'on le pense. Nous pourrions probablement trouver les données d'une manière quelconque. On ne les paie pas beaucoup. Cette rémunération comprend la nourriture qu'elles nous fournissent. En fin de compte, on fait de l'argent sur le dos de bénévoles. Les personnes qui nous hébergent font essentiellement du bénévolat.

Quant à l'équipement, il est financé par des commanditaires. L'équipement est couvert par des commanditaires et d'autres choses de ce genre. En ce qui concerne les coûts, oui, il faut faire le plein de l'autobus, notamment. Il faut payer certaines personnes. En ce qui concerne les familles d'accueil et tout cela, il s'agit essentiellement de travail bénévole.

[Français]

M. Richard Martel: Si vous receviez un salaire, vous devriez assumer les frais de logement et de nourriture. Je ne vois pas pourquoi un employeur verserait un salaire tout en offrant ces avantages.

À quel salaire pensez-vous avoir droit? Je ne sais pas si vous êtes capable de me répondre. Si vous receviez un salaire, vous n'auriez pas tous ces avantages liés aux frais de scolarité et aux bourses d'études. Comment voyez-vous cela?

[Traduction]

M. Lukas Walter: En fin de compte, on voit des gens qui sont censés travailler et qui vivent presque en communauté, etc. Ce n'est pas une question à laquelle je peux vraiment répondre quant à la direction de la ligue. Je suis sûr qu'il ne serait pas trop difficile de trouver un logement pour les gars et d'envisager de leur donner un salaire décent pour qu'ils puissent en vivre.

J'aimerais dire également que si les gars finissent par recevoir de l'argent, le syndicat ou quelqu'un devrait leur proposer de le placer dans un fonds d'investissement, par exemple, de sorte que quelque chose les attend après leur carrière de hockey, avec leurs études. Il pourrait y avoir différents fonds qui rapporteraient des intérêts, par exemple.

Je pense qu'il y a beaucoup de travail à faire pour ce genre de choses.

[Français]

M. Richard Martel: À mon avis, le salaire minimum ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins.

[Traduction]

M. Lukas Walter: Oui, mais comment ces gens font-ils pour gagner autant d'argent sur le dos de bénévoles? C'est la question que je pose.

[Français]

M. Richard Martel: C'est intéressant.

Monsieur Lindsay, le 24 avril dernier, le Comité a reçu Mme Myriam Da Silva Rondeau. Elle nous a expliqué que, lorsque les athlètes utilisent les mécanismes en place à Boxe Canada, cela peut prendre plusieurs mois avant que les choses changent. Pendant ce temps, l'athlète ne participe ni aux compétitions ni aux camps d'entraînement, et il n'accumule aucun point.

Que pensez-vous de cette déclaration?

[Traduction]

M. Christopher Lindsay: Il est très difficile pour les athlètes, en particulier ceux qui pratiquent des sports de combat, de trouver des occasions de se mesurer à d'autres athlètes de calibre mondial. La boxe est particulièrement touchée par ce problème, compte tenu des bouleversements dans le monde qui ont déjà été mentionnés.

Nous avons bon espoir que des changements importants s'opéreront pour éclaircir une partie de ce parcours, pour offrir aux boxeurs et aux autres athlètes de combat plusieurs niveaux de compétition internationale. Ainsi, s'ils ne font pas partie de notre équipe A, ils pourront faire partie d'une équipe B, dans laquelle ils seront toujours en mesure d'aller à l'étranger et d'accumuler des points au niveau international.

S'il n'en tenait qu'à moi, je le ferais pour des équipes C et D. Toutefois, comme l'a mentionné l'un des membres, nous devons trouver d'autres sources d'investissement pour cela.

• (1715)

[Français]

M. Richard Martel: Merci beaucoup, monsieur Lindsay.

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup.

Merci, monsieur Martel.

C'est maintenant au tour d'Anthony Housefather, du Parti libéral.

Vous disposez de cinq minutes, monsieur Housefather.

M. Anthony Housefather (Mont-Royal, Lib.): Merci, madame la présidente.

Sommes-nous sûrs que Mme Hefpner ne voulait pas être l'intervenante suivante? Je veux m'assurer que ce n'est pas à son tour.

La présidente: J'ai posé la question à Mme Hefpner, mais elle a dit qu'elle n'était pas prête. Il se peut qu'elle passe après vous.

M. Anthony Housefather: D'accord. Alors, merci beaucoup, madame la présidente.

Merci beaucoup aux témoins.

[Français]

Comme vous le savez, un ancien entraîneur de hockey est parmi nous aujourd'hui. Ses questions sont peut-être un peu plus précises que les miennes.

[Traduction]

Je voudrais poser mes questions qui portent sur le hockey d'abord.

Comme vous le savez, nous avons eu des échanges intenses avec Hockey Canada. Les ligues sont membres de Hockey Canada.

Je me demande si, au cours de la dernière année, depuis qu'un nouveau conseil d'administration a été mis en place, vous avez constaté un changement dans l'attitude de Hockey Canada à l'égard de la LCH ou de la Ligue de hockey junior majeur du Québec, ou LHJMQ. Avez-vous remarqué quoi que ce soit...?

Je crois que je vais d'abord donner la parole à M. Gobeil, puis ensuite à M. Walter.

M. Thomas Gobeil: Je vous remercie de la question.

Non, je n'ai été témoin de rien à cet égard. Cela ne veut pas dire que cela ne s'est pas produit, mais je n'ai été témoin d'aucun changement.

M. Lukas Walter: Je n'ai vu aucun changement, si ce n'est que l'organisation annonce qu'elle donne beaucoup au fonds de la bourse d'études. Mais de mon côté, j'ai perdu ma bourse.

M. Anthony Housefather: Essentiellement, votre bourse vous a été retirée parce que vous ne l'avez pas utilisée au cours de la première année après votre départ.

M. Lukas Walter: On a un an pour l'utiliser, mais que se passe-t-il si quelqu'un veut partir en voyage? Il y a d'autres choses que le hockey dans la vie. On joue au hockey toute sa vie et maintenant on est obligé de retourner aux études.

Il faut plus de temps, ou de... Il ne devrait pas y avoir d'échéance. La personne qui a obtenu la bourse l'a méritée. Elle a gagné ses trois années d'études. Elle devrait pouvoir soit la racheter, soit la garder pour toujours. Peut-être que je veux maintenant suivre une formation dans une école d'adultes, mais je ne peux pas le faire parce que je n'ai pas la bourse.

M. Anthony Housefather: Encore une fois, je comprends. Je pense que cela fait partie du paradigme du hockey.

M. Martel se demandait si c'était différent d'une équipe à l'autre. Comme vous l'avez dit, je pense que c'était la même chose lorsque votre père était dans la ligue dans les années 1980. Qu'il s'agisse d'une nouvelle famille de hockey ou d'une famille de hockey de plusieurs générations, la ligue reste relativement la même. Était donné que l'objectif de ce comité est de formuler des recommandations sur...

Chaque sport est différent, mais dans le cas du hockey, nous avons examiné quelque peu la question de la pratique sécuritaire du sport. Je pense que le nouveau conseil d'administration est déterminé à rendre le milieu plus sécuritaire.

En ce qui concerne les conditions de travail au sein du hockey junior, quelles sont les principales recommandations que nous devrions formuler, à votre avis? Nous ne pouvons vraiment les mettre en œuvre que par le financement que Sport Canada accorde à Hockey Canada. Nous n'avons pas nécessairement de levier pour influencer les ligues elles-mêmes. Quelles sont les principales choses...?

M. Bittle s'est penché sur la question de savoir s'il devrait y avoir un syndicat, si la ligue devrait avoir des politiques. En gros, on retire des jeunes qui sont pour la plupart mineurs à leurs parents, on les place dans des familles d'accueil et on ne s'occupe pas vraiment d'eux comme il se doit. Que devrions-nous recommander?

J'aimerais peut-être que vous répondiez tous les deux à la question.

M. Thomas Gobeil: Je peux commencer.

Comme je l'ai dit, je pense que les joueurs de la LCH devraient être reconnus comme des employés fédéraux, parce que, si nous regardons...

Si vous me le permettez, je vais parler un peu de mon expérience.

J'avais 15 ans lorsque j'ai quitté la maison. On me disait exactement comment m'habiller et quand m'habiller d'une telle façon, quand aller à la patinoire et quand manger. Je ne pouvais pas manger la nourriture de mon choix. Je mangeais ce qu'on me donnait. On me disait comment je devais agir et parler dans certaines situations. On faisait également des commentaires sur ma coiffure et ma façon de marcher.

Si cela ne ressemble pas à un régiment ou à une entreprise qui essaie de construire une image autour de ses employés, je ne sais pas ce que c'est.

M. Anthony Housefather: Merci.

Allez-y, monsieur Walter.

M. Lukas Walter: Il a tout à fait raison.

M. Anthony Housefather: Voulez-vous ajouter quelque chose, madame Taylor?

Mme Kim Taylor: Je suis tout à fait en faveur de l'idée d'avoir une association ou un syndicat. Je sais que la ligue ne peut pas se surveiller elle-même. C'est évident. Rien ne change, décennie après décennie, et je crois fermement que c'est la direction que nous devons prendre. J'aimerais que les joueurs deviennent des employés fédéraux. Au moins, ils seraient protégés en tant qu'employés. Ils n'ont rien à l'heure actuelle. Ces jeunes sont littéralement dans le flou et n'ont aucune protection.

Cela touche bien d'autres choses. Oui, les équipes paient pour leur... Vous payez pour voir ces joueurs. Elles obtiennent tous les droits. Elles ont les marchandises. Elles ont les casse-croûtes. Elles gagnent des millions de dollars, mais les jeunes, eux, ne reçoivent rien.

Ils ont une semaine de congé garantie pour Noël. À part cela, ils n'ont même pas un jour de congé garanti.

• (1720)

M. Anthony Housefather: J'ai une question, parce que, pour ceux d'entre nous...

La présidente: Merci, monsieur Housefather. Vos cinq minutes sont écoulées. Je suis désolée.

Nous passons maintenant à M. Lemire.

Vous disposez de deux minutes et demie, monsieur Lemire.

[Français]

M. Sébastien Lemire: Merci, madame la présidente.

D'abord, je veux souligner le courage de ceux qui ont osé prendre la parole, à commencer par votre fils, madame Taylor. Je veux souligner tout le mouvement juridique qu'il a créé relativement à M. Daniel Carcillo. Je pense aussi à des gens comme MM. Walter et Gobeil, évidemment, de même que M. Sheldon Kennedy, un ancien joueur de hockey.

Madame Taylor, quel héritage souhaitez-vous que votre fils lègue par sa prise de parole? Quel message voulez-vous envoyer à d'autres victimes qui n'ont pas encore pris la parole, que ce soit dans le milieu du hockey ou ailleurs?

[Traduction]

Mme Kim Taylor: Si nous avons pris la parole, c'est pour aider les jeunes joueurs. Nous voulons... Je pense qu'on peut poser la question à tous les joueurs qui sont passés par là. Nous aimons le hockey. Là n'est pas le problème. Nous aimons toujours le hockey, mais nous voulons nous assurer que ces jeunes... Parce que c'est ce qu'ils sont. Ce sont des adolescents. Je pense que nous l'oublions parfois, parce que c'est un sport professionnel. Il s'agit d'une grande industrie, mais ce sont des jeunes. Ils essaient d'aller à l'école. Ils prennent l'autobus pour faire de longs trajets.

Mon fils m'a dit qu'il arrivait dans le stationnement à 6 heures, qu'il était épuisé et qu'on l'obligeait à aller à l'école pour faire des apparitions publiques. Il avait également un poignet cassé. Le conseiller pédagogique est arrivé pendant la journée. Mon fils souffrait beaucoup. Il avait demandé à l'entraîneur s'il pouvait rester à la maison. Il lui a dit « va à l'école ». Le conseiller pédagogique de l'école l'a examiné et l'a renvoyé chez lui.

Je pense qu'ils font beaucoup de choses pour se donner une bonne publicité, mais qu'il y a beaucoup abus derrière les portes closes.

[Français]

M. Sébastien Lemire: Monsieur Gobeil, on entend souvent parler du fait que les gens ne veulent pas prendre la parole parce qu'ils ont peur de perdre des acquis, de perdre leur réputation ou de subir des représailles.

Maintenant que votre carrière est derrière vous, quel message aimeriez-vous envoyer? Pourquoi avoir pris la parole aujourd'hui avec autant de courage?

M. Thomas Gobeil: En fait, c'est un sens du devoir. J'ai acquis une certaine maturité et j'ai pris conscience, des années après avoir évolué dans une ligue de hockey, de la ferveur et de l'intensité émotionnelle avec lesquelles je poursuivais mon objectif. J'ai donc fait cela par sens du devoir. C'est pour léguer un héritage aux prochains joueurs. En verbalisant certains problèmes que j'ai constatés dans la ligue et des manquements de la part des équipes, je veux permettre le changement.

M. Sébastien Lemire: Merci beaucoup.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Merci, monsieur Lemire.

C'est maintenant au tour de Peter Julian.

Vous disposez de deux minutes et demie, monsieur Julian.

M. Peter Julian: Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins. Vous avez fait preuve de beaucoup de courage.

Depuis des décennies, notre système sportif est irresponsable et ne répond pas aux besoins des victimes. Ces problèmes ont été balayés sous le tapis et je pense que vos témoignages d'aujourd'hui nous aideront. Il est certain que les quatre partis ici présents sont convaincus que nous devons commencer à prendre des mesures et qu'il n'est plus possible que les organisations sportives agissent tantôt bien, tantôt mal, mais toujours en toute impunité et que le gouvernement fédéral continue de financer ces organisations. Je pense que nous nous entendons tous pour dire que cela doit cesser. Pour recevoir du financement, elles doivent maintenant garantir la sécurité des athlètes, du public, des jeunes — de tout le monde.

Nous avons un long chemin à parcourir avant d'en arriver là, mais vos témoignages d'aujourd'hui nous ont permis de commencer à formuler les recommandations qui nous orienteront dans la bonne direction.

Monsieur Lindsay, j'aimerais vous poser une question sur Boxe Canada, car vous avez également un chemin à parcourir. Il y a un an, la crédibilité de Boxe Canada a subi un dur coup. Des gens ont pris courageusement la parole. Quelles sont les autres choses que Boxe Canada doit faire pour que sa crédibilité et la confiance des gens soient rétablies?

• (1725)

M. Christopher Lindsay: Boxe Canada est en train de mettre à jour son plan stratégique sous la direction de son conseil d'administration. Parallèlement à cette mise à jour, en tant que responsable du personnel, je vais demander au conseil d'administration d'accorder une attention beaucoup plus grande aux indicateurs de performance clés. Je pense que, comme dans bon nombre d'organisations sportives, le conseil d'administration est composé de personnes qui aiment le sport, comme tous les gens qui sont ici aujourd'hui, mais aimer le sport n'est pas la même chose que de nous assurer que nous sommes fortement responsables envers les héros que nous avons au sein de nos propres organisations.

Grâce à l'amélioration des indicateurs de performance clés, il sera plus facile d'élaborer des plans opérationnels faciles à évaluer, et toutes les personnes concernées devraient avoir à rendre des comptes quant à la capacité de Boxe Canada de donner suite aux plans qu'elle a élaborés.

M. Peter Julian: Merci.

J'aimerais vous remercier tous d'être venus ici aujourd'hui et de nous avoir parlé de ce que vous avez vécu. Je sais qu'il est difficile pour vous de le faire, mais vos témoignages nous ont été très utiles. Merci de votre courage à cet égard.

La présidente: Merci, monsieur Julian.

Il reste trois minutes avant 17 h 30. Les conservateurs et les libéraux souhaitent-ils que nous prolongions la réunion de 10 minutes, ou devrions-nous nous arrêter ici?

M. Chris Bittle: J'invoque le Règlement, madame la présidente. C'est moi, Chris Bittle.

Je propose que nous mettions fin à la séance.

La présidente: Je tiens à remercier les témoins d'être venus et de nous avoir raconté leurs expériences difficiles. Il faut beaucoup de courage pour le faire et je tiens à vous remercier d'avoir témoigné aujourd'hui.

Comme l'a dit M. Bittle, à moins que quelqu'un ne dise « non », la séance est levée.

Merci.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>